



RETRAITES : LA NOUVELLE RÉFORME DE MACRON

Réforme des retraites : travailler plus longtemps au nom du « progrès social »

Élisabeth Borne a annoncé le recul de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite, qui atteindra progressivement 64 ans. La durée de cotisation pour partir sans pénalités augmentera aussi plus vite que prévu. Une réforme aux antipodes des ambitions du premier quinquennat Macron.

Dan Israel

10 janvier 2023 à 19h54

« **J**ustice », « équilibre », « progrès social ». C'est sous l'égide de cette triple promesse que la première ministre Élisabeth Borne a présenté, mardi 10 janvier en fin d'après-midi, le projet de réforme des retraites que l'exécutif entend voir entrer en vigueur dès cet été, dans un délai particulièrement serré : présentation en conseil des ministres dès le 23 janvier et discussions démarrant à l'Assemblée nationale le 6 février. Les Français-es partiront plus tard à la retraite, les souhaits d'Emmanuel Macron, présentés avant même le début de sa seconde campagne présidentielle, seront donc respectés.

« *Présenter un tel projet est toujours un moment de vérité. C'est un choix politique essentiel* », a déclaré la cheffe du gouvernement, entourée du ministre de l'économie Bruno Le Maire, et de ceux du travail et de la fonction publique, Olivier Dussopt et Stanislas Guerini.

Aucun autre dossier politique ne concerne en effet davantage les Français-es : près de 750 000 personnes prennent leur retraite chaque année, et plus de 17 millions de personnes touchent aujourd'hui une pension de retraite, soit plus d'un quart de la population. Chaque année, les dépenses de retraite dépassent les 320 milliards d'euros, et 30 millions de travailleurs et de travailleuses cotisent pour financer ces dépenses.



Élisabeth Borne et Bruno Le Maire juste avant la présentation du projet du gouvernement pour la réforme du système de retraites à Paris, le 10 janvier 2023.
© Photo Jacques Witt / Sipa

Comme elle l'avait laissé entendre une semaine auparavant, Élisabeth Borne a annoncé que les choix finaux de l'exécutif s'écartent de la promesse de campagne du président, qui souhaitait simplement décaler à 65 ans l'âge légal de départ à la retraite – avant lequel personne ne peut commencer à toucher sa pension, à moins d'avoir commencé à travailler avant 20 ans.

Finalement, l'âge légal passera à 64 ans, au lieu de 62 ans actuellement. La transition sera rapide : à partir du 1^{er} septembre 2023, l'âge légal reculera de trois mois par an, pour atteindre 63 ans et 3 mois à la fin du quinquennat, au printemps 2027. Il est donc prévu qu'il recule encore jusqu'en 2030.

En parallèle, la durée de cotisation nécessaire pour avoir droit à une pension à « taux plein » augmentera à un rythme plus rapide que prévu actuellement : il faudra avoir cotisé 43 ans dès 2027 (contre 42 ans actuellement), alors qu'il était jusqu'à présent programmé que cette durée ne soit atteinte qu'en 2035. L'âge auquel les Français-es aux carrières incomplètes ont le droit de partir sans décote est quant à lui maintenu à 67 ans. Le gouvernement va aussi rendre plus simple le passage progressif à la retraite, en permettant de mieux cumuler retraite et activité partielle. Les économies attendues tournent autour de 6 milliards d'euros d'ici 2027.

« Notre objectif, c'est de garantir l'avenir de nos retraites. Si l'on ne fait rien, les déficits vont se creuser, ce qui va conduire inévitablement à baisser le pouvoir d'achat des retraités ou à augmenter les impôts et ça, nous ne le voulons pas », a justifié Élisabeth Borne au 20 heures de France 2, dans la foulée de ses annonces.

Sans surprise, les syndicats sont unanimes pour dire leur opposition à ce projet, et c'est la première fois qu'ils sont tous unis dans leur protestation depuis 2010 (et, déjà, la réforme des retraites qui avait fait reculer l'âge légal de 60 à 62 ans). Cela faisait douze ans que la CFDT n'avait pas appelé ses adhérent-es à défiler aux côtés de la CGT ou de FO, mais l'organisation de Laurent Berger a cette fois sauté le pas, après avoir prévenu sur tous les tons depuis des mois qu'elle s'opposerait résolument à toute mesure d'âge.



Les dirigeants des huit syndicats de salariés, à la Bourse du travail à Paris, le 10 janvier au soir. © Photo Julien de Rosa / AFP

La première journée de mobilisation est fixée au jeudi 19 janvier, deux jours avant une autre mobilisation organisée par les organisations de jeunesse, rejointes par La France insoumise. Réunis en fin d'après-midi à la Bourse du travail à Paris, les dirigeants des huit grands syndicats (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, Unsa, Solidaires, FSU) se sont affichés ensemble pour annoncer cette date, laissant la parole à Laurent Berger. L'image du leader de la CFDT, encadré par Philippe Martinez de la CGT et par Frédéric Souillot de FO, est rare, saisissante.

Le but déclaré de la réforme est de « *faire vivre la générosité entre les générations* », autrement dit de « *préserver* » le système de retraite par répartition, où les actifs et actives financent, par le versement de cotisations, le financement des pensions des retraités-es. « *Dire que cet équilibre n'est plus assuré n'est pas une posture*, a assuré Elisabeth Borne. *C'est un constat, un constat réaliste, fait par tous ceux qui se sont penchés sur les retraites.* » La réforme des retraites vise à garantir « *l'équilibre* » du système en 2030.

Elle ne s'est toutefois pas attardée pour détailler le montant des déficits prévus pour les 15 à 20 prochaines années : environ 12 milliards d'euros manqueront chaque année, soit 3 % seulement du total des pensions versées. Durant les heures précédant les annonces, la majorité au sens large s'était pourtant employée à dramatiser l'enjeu. Le 9 janvier au 20 heures de TF1, l'épouse du président, Brigitte Macron, a promis aux jeunes : « *Tout est fait pour que vous ayez une retraite.* » Et dans les couloirs de l'Assemblée le lendemain, Prisca Thévenot, porte-parole du parti macroniste Renaissance, n'a pas hésité à déclarer que « *c'est l'avenir des Français qui se joue maintenant* », le but de la réforme étant d'« *éviter une crise certaine* ».

Les Républicains courtisés

Dans son discours, la première ministre s'est félicitée à de nombreuses reprises d'avoir organisé des concertations ces dernières semaines avec les représentants des salarié-es et du patronat, alors qu'Emmanuel Macron voulait au départ aller encore plus vite. Elle s'est aussi réjouie des discussions menées avec les partis

d'opposition. « *Je suis reconnaissante envers les partenaires sociaux et toutes les forces politiques, même les plus opposées* » à sa politique, a-t-elle lancé, affirmant que « *ce projet est meilleur qu'il n'était il y a six mois* ».

Le parti qui a eu le droit au plus d'égard dans l'allocution est sans conteste celui des Républicains (LR), que l'exécutif espère bien voir voter la retraite avec le parti macroniste, ce qui permettrait d'éviter d'avoir recours à l'article 49-3 de la Constitution, lequel permet de faire passer un texte sans vote.

Le nouveau patron de LR, Éric Ciotti, a tout lieu de se réjouir : les conditions qu'il avait posées le week-end précédent pour que ses troupes votent le texte ont toutes été acceptées par l'exécutif. La réforme annoncée est en effet calquée sur l'amendement voté chaque année par le Sénat, où LR domine, dans le cadre des discussions sur le budget. Amendement rituellement écarté, par l'Assemblée, qui a le dernier mot dans les débats parlementaires.

Et alors que le gouvernement hésitait à faire bénéficier les personnes déjà à la retraite de sa mesure d'augmentation de la retraite minimale (à 85 % du Smic pour les carrières complètes) ou à la réserver seulement aux nouveaux arrivants, Éric Ciotti a obtenu gain de cause.

La revalorisation bénéficiera à tout le monde. Et ce malgré les difficultés techniques qui ne manqueront pas de se manifester lorsqu'il faudra vérifier si 17 millions de personnes justifient ou non d'une carrière complète. « *Près de 2 millions de petites retraites vont être augmentées* », a insisté la première ministre, citant nommément le parti Les Républicains comme inspirateur de ce choix.

Un recul symbolique qui cache un revirement majeur

En renonçant au totem d'un recul de l'âge légal à 65 ans, Emmanuel Macron a accepté de faire une concession, mais qui est avant tout symbolique : le rythme de recul de l'âge légal est à peine moins rapide que celui qu'il avait envisagé publiquement en octobre, et l'aboutissement de la réforme interviendra de toute manière après la fin de son second mandat. Un nouveau président aurait de toute manière pu retoucher la réforme à sa guise.

« *Notre objectif, c'est l'équilibre de notre système de retraites en 2030. On a mené plusieurs mois de concertation, on a écouté et on a pu voir qu'il y avait une autre façon d'atteindre cet objectif de l'équilibre en 2030* », a précisé la première ministre sur France 2.

Le réel revirement a en fait eu lieu plus tôt, quand il a décidé de passer par-dessus bord ses premières ambitions, en abandonnant la réforme « systémique » qu'il a tenté de mettre en place durant les trois premières années de son premier quinquennat. Il s'agissait alors de remettre à plat tout le système, en montant de toutes pièces un régime « à points » et en modifiant une énorme part des règles régissant les retraites.

Rattrapé par la pandémie de Covid-19, et après le plus long mouvement social de l'histoire en France, fin 2019 et début 2020, Emmanuel Macron avait finalement dû abandonner son projet. Avant de déclarer forfait, l'exécutif s'était d'abord résigné à faire voter son texte de loi en laissant ouvert un nombre vertigineux de questions, qu'il n'était pas parvenu à résoudre en de longs mois de discussions.

Il n'empêche, relire les déclarations passées d'Emmanuel Macron à l'aune de ce que sera finalement la réforme millésime 2023 ne peut qu'être amer pour celles et ceux dans l'entourage présidentiel qui croyaient vraiment à la réforme systémique. Comme l'économiste Antoine Bozio, par exemple.

Dans son livre de 2016, *Révolution*, (XO Éditions), celui qui était alors tout juste candidat ne déclarait-il pas que nous ne pouvions « *plus nous contenter de bricolages ou d'une énième discussion sur tel ou tel paramètre* » ? N'insistait-il pas sur les inégalités majeures du système complexe et engoncé dans des règles empilées les unes

sur les autres depuis des décennies ?

Mais ce sont ses déclarations lors de sa première conférence de presse à l'Élysée, le 25 avril 2019 après des semaines de « Grand Débat », qui résonneront sans doute le plus étrangement. Le président s'était livré à une vigoureuse attaque contre les mesures qu'il entend désormais mettre lui-même en œuvre.

Caisses de grève
@caissesdegreve · [Suivre](#)

Quelle lucidité 🥰.
[#Retraites](#) [#Macron](#)

[Regarder sur Twitter](#)

12:15 PM · 29 sept. 2022

4,2 k Répondre Copier le lien

[Lire 186 réponses](#)

© Caisses de grève

« Quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, quand on a une carrière fracturée, bon courage déjà pour arriver à 62 ans », s'était-il agacé. « Vous ne savez déjà plus comment faire après 55 ans. [...] C'est ça la réalité, c'est ça d'abord le combat qu'on mène, avait-il martelé. On doit d'abord gagner ce combat avant d'aller expliquer aux gens : "Mes bons amis, travaillez plus longtemps." »

C'est pourtant cette injonction, qualifiée à l'époque d'« hypocrite » et de « simpliste », qu'Emmanuel Macron et son gouvernement adressent aujourd'hui aux Françaises et aux Français.

Voici un tour d'horizon des autres choix qui ont guidé le projet présenté le 10 janvier par le gouvernement :

L'âge de départ recule plus vite que l'espérance de vie

C'est un argument classique, et on l'a encore entendu le 10 janvier dans la bouche du dirigeant de la CPME, l'organisation patronale des petites entreprises : il faudrait travailler plus longtemps parce que la durée de vie